nationale que la plupart des Canadiens croient avoir déjà été ratifiée. Le fait est qu'il y a près de dix ans que 119 pays, dont le Canada, ont signé la Convention sur le droit

de la mer.

La plupart des Canadiens ne savent sans doute pas que, même si 10 ans ont passé depuis la signature, soulignée avec éclat, de la Convention sur le droit de la mer, cette convention n'a toujours pas été ratifiée. Elle a été ratifiée par 53 pays seulement. Il en faut 60. Un seul pays industrialisé de l'Ouest l'a ratifiée.

Il y a lieu de se demander pourquoi. Pourquoi tant de pays ont-ils signé un document qu'ils ont négligé ensuite de ratifier?

Je vais vous l'expliquer en des termes fort simples, madame la Présidente: la cupidité. Cette même insatiable cupidité criminelle qui a mené à la destruction des stocks de morue—morue du nord, morue du Golfe, stocks du Pacifique. C'est cette même cupidité—et le peu de conviction et de cran des responsables de la réglementation qui ont hésité à empêcher cette cupidité de détruire une ressource renouvelable—qui est maintenant à l'oeuvre et empêche la ratification de la Convention sur le droit de la mer.

C'est dans l'intérêt du Canada. La Chambre, à l'occasion d'un débat d'urgence hier soir et pendant la semaine dernière, a entendu parler de l'état des stocks de poisson, a entendu parler d'une industrie vieille de 500 ans qui a nourri une culture, un mode de vie rural et un système de valeurs qui ont été détruits par la cupidité. Nous n'avons pas su nous retenir de tirer jusqu'au dernier dollar un revenu facile d'une ressource renouvelable et de traiter Dame Nature comme une pièce commode sur un jeu de monopoly, au lieu d'avoir envers l'océan et les stocks de morue tout le respect que nous aurions dû.

Les Canadiens sont maintenant disposés à voir notre gouvernement ratifier la Convention du droit de la mer comme un autre moyen de reconstituer les stocks de morue.

Nous avons vu, lors du dernier congrès de la Fédération canadienne des municipalités, une résolution appuyant toutes les mesures requises pour reconstituer les stocks de morue. Il s'agit de la réunion de toutes les grandes municipalités de tout le Canada.

Encore la semaine dernière, Chuck Furey, le ministre du Développement de Terre-Neuve, a proposé devant la conférence des ministres du Nord à Sudbury une résolution invitant les cinq provinces représentées à appuyer la fin de la surpêche et les mesures nécessaires pour reconstituer les stocks de morue du Canada. Ces cinq ministres ont appuyé unanimement cette position. Voilà une autre indication que les Canadiens sont prêts à prendre les

Initiatives parlementaires

décisions difficiles, les mesures nécessaires pour protéger les ressources essentielles de notre pays.

Le Canada a bénéficié immensément de la Convention du droit de la mer. Nous l'avons ratifiée. En conséquence, nous avons pu déclarer notre souveraineté sur une superficie du plateau continental de plus de 1 290 000 milles marins carrés. Nous avons pu revendiquer le droit de gérer ce qui constitue maintenant, après la dissolution de l'Union soviétique, le plus grand pays maritime de la terre, sans exception.

Notre pays possède le plus long littoral de tous les pays de la planète. Depuis que l'Union soviétique n'existe plus, le deuxième pays qui nous suit ne vient que très loin derrière. Il est certain que le Canada devrait être le premier à militer pour faire ratifier la convention sur le droit de la mer. Nous ne pouvons pas tolérer que des entreprises privées qui ne veulent être aucunement brimées dans l'exploitation des fonds marins empêchent notre pays d'adopter une attitude prévoyante, pleine de confiance et déterminée pour protéger les ressources de la mer.

La motion d'aujourd'hui ne demande pas de ratifier aveuglément la convention, ni de se précipiter sans consulter les membres du Groupe des Sept ou les autres pays du monde industrialisé. Ce n'est pas du tout ce qu'elle dit.

La motion dit que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, dans l'intérêt des pêches canadiennes, prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour ratifier le droit international de la mer et exhorter les autres pays à faire de même, de manière à atteindre le total de 60 signatures nécessaires pour que la convention entre en vigueur.

Voilà ce que dit la motion. Elle dit que le Canada doit prendre l'initiative. Le Canada, parmi tous les pays de l'Ouest, devrait jouer un rôle de premier plan et ne pas laisser les seuls pays du tiers monde ratifier cette convention. Le Canada a retiré des avantages incommensurables de cette convention. Il doit exprimer sa reconnaissance au reste de la planète en réclamant la ratification de la convention.

• (1750)

La motion ne condamne pas le gouvernement du Canada. Elle ne remet pas en question l'engagement du gouvernement du Canada, pas plus que l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de cette question. Elle ne vise pas à conférer un avantage politique quelconque au motionnaire, le député de Davenport. La motion dénote bien l'intégrité du député qui, depuis qu'il siège à la Chambre, qu'il consacre de longues heures à participer aux débats et à poser de nombreuses questions, a toujours prôné le développement durable.